

Ville de Malakoff

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **29 novembre 2023**

Objet : Vœu du groupe « France Insoumise Malakoff et citoyens » pour un cessez-le-feu et la fin de la colonisation en Palestine.

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2023_100
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	33	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	5	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	1	

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf novembre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
 - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - Mme Jocelyne Boyaval -
 M. Jean-Michel Poullé - M. Michel Aouad - Mme Virginie Aprikian -
 M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice - Mme Fatiha Alaudat -
 Mme Carole Sourigues - M. Michaël Goldberg - M. Pascal Brice -
 M. Loïc Courteille - M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez -
 Mme Julie Muret - Mme Nadia Hammache - Mme Héra Bel Hadj Youssef
 - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles - M. Hugo Poupard -
 Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -
 Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault

Avaient donné mandat :

M. Saliou Ba à M. Michel Aouad
 Mme Dominique Trichet-Allaire à M. Rodéric Aarsse
 M. Nicolas Garcia à Mme Bénédicte Ibos
 Mme Tracy Kitenge à Mme Vanessa Ghiati
 M. Aurélien Denaes à M. Jean-Michel Poullé

Etaient excusés :

M. Stéphane Tauthui

Secrétaire de séance : Mme Parmentier en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Ville de Malakoff

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 29 novembre 2023

Registre des délibérations Délibération n° DEL2023_100

Objet : Vœu du groupe « France Insoumise Malakoff et citoyens » pour un cessez-le-feu et la fin de la colonisation en Palestine.

En 2021, la population de Malakoff se mobilisait en soutien au peuple palestinien. Depuis rien n'a changé, ce sont 75 ans, d'apartheid, de massacre et de colonisation commis par Israël envers le peuple palestinien.

Le 7 octobre, le Hamas a attaqué l'État d'Israël, faisant 1 200 morts ainsi que plus de 200 otages dont des français.

Les victimes abattues par le Hamas, ont payé le prix fort de la politique d'extrême droite israélienne de Netanyahu, tout comme les palestiniens en payent le prix fort depuis 2008 avec plus de 120 000 morts et blessés.

Tout a été fait par Israël et les États Unis pour promouvoir et renforcer le Hamas.

Dans un calcul cynique et dangereux, tout a été fait pour favoriser la confusion afin de décrédibiliser la lutte politique du peuple palestinien.

Aujourd'hui, le piège se referme sur tout le monde.

Qui pour travailler à la paix ? Ni Netanyahu, ni le Hamas, le chemin pour la paix va être long.

Depuis des années nous dénonçons les conditions de vie inhumaines en Palestine (blocus de Gaza, apartheid, injustices et discriminations multiples, emprisonnements politiques, colonisation des terres malgré les accords de Paix...) par la voie pacifique.

Depuis l'attaque du Hamas, l'État d'Israël commet un GÉNOCIDÉ contre le peuple palestinien ce sont plus de 12 000 morts dont 67% de femmes et d'enfants, le mot génocide vient de l'Ancien directeur du bureau de New York du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme qui a démissionné de son poste début novembre en réaction à ce qu'il a perçu comme étant une réaction timide de la part de l'ONU sur la tragédie qui se déroule à Gaza.

Ce sont aussi plus de 33 000 palestiniens blessés, 1 700 000 déplacés, plus de 60 journalistes et plus de 80 personnels de l'UNRWA Office des Nations Unies pour les Réfugiés Palestiniens au Proche-Orient qui ont été tués.

L'État d'Israël qui n'hésite pas à comparer les palestiniens à des animaux par la voix de ses gouvernants, bombarde des hôpitaux, des écoles, des camps de réfugiés et des ambulances.

Ce sont 12 000 tonnes d'explosifs qui ont été lancés par l'État d'Israël sur la bande de Gaza, ce qui équivaut à la puissance de la bombe atomique larguée par les États-Unis sur la ville d'Hiroshima.

Les gazaouis sont enfermés dans une prison à ciel ouvert, ils ne peuvent pas fuir et ne doivent pas fuir. L'objectif de l'État d'Israël étant de reprendre le contrôle de la bande Gaza comme ils l'ont fait pendant 40 ans.

Les conditions de vies inhumaines se sont accentuées avec la privation d'eau, de nourriture, d'électricité et de carburant depuis maintenant presque 2 mois, les médecins n'ayant plus de médicaments, ils doivent faire l'anesthésie, ils ont même dû débrancher des nourrissons sous couveuses faute d'électricité et de carburant.

Ce qu'il se passe en Cisjordanie occupée est tout aussi alarmant, des milliers de colons israéliens se sont installés en Cisjordanie.

Les villages sont vidés par les colons pour satisfaire leur envie d'expansion de leur territoire, ces colons organisent des descentes armées avec la connivence de l'armée d'occupation.

Il y a un nettoyage ethnique au détail en cours, 175 palestiniens ont été tués en 2 mois et la situation se tend de jour en jour, ces derniers jours, la communauté arménienne fait face à l'arrivée de colons qui tentent de mettre la main sur une grande partie du quartier possédé par l'Église arménienne.

La France aurait dû avoir un grand rôle de médiation à faire valoir, mais elle a préférée apporter un soutien inconditionnel à l'État d'Israël, la France a préféré interdire les manifestations en soutien au peuple palestinien.

Les gouvernants français devraient s'efforcer d'obtenir la paix, plutôt que d'insulter d'antisémite ceux qui soutiennent le peuple opprimé de Palestine.

La France est devenue inaudible, à force de s'aligner sur les décisions des États-Unis d'Amérique.

En conclusion le conseil municipal de Malakoff est appelé à valider le vœu présenté par le groupe municipal la France Insoumise et citoyens pour un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza et l'arrêt de la colonisation sur les territoires palestiniens.

Le conseil municipal de Malakoff :

- Exige que l'État face tout ce qui est en son pouvoir pour la libération immédiate des otages israéliens détenus par le Hamas et la libération des prisonniers palestiniens détenus par Israël ;
- Demande un cessez-le-feu immédiat dans la Bande de Gaza ;
- Demande à ce que l'État d'Israël respecte le droit international et la résolution 242 votée en 1967 par l'ONU avec le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés ;
- Demande à ce que l'État Français reconnaisse enfin l'État Palestinien comme va le faire l'État Espagnol ;
- Demande à ce que les palestiniens victimes de la colonisation aient droit au retour comme le stipule la résolution 194 de l'assemblée générale des Nations Unies, concernant les réfugiés palestiniens (estimés à 700 000) à la suite de la nakba de 1948 ;
- Demande à ce que le gouvernement Français s'excuse pour son soutien inconditionnel à l'État d'Israël ;
- Demande à ce que l'État Français ne fournisse aucune aide à Israël, ni financière, ni matérielle,
- Demande à ce que les colonies Israéliennes soient démantelées ;
- Demande à l'État Français que les manifestations en soutien au peuple opprimé de Palestine ne soient plus interdites ».

Vote : la délibération est adoptée par 3 voix pour, 28 contre,

Mme Charlotte Rault

1 abstention(s)

M. Farid Hemidi

et 3 élu(s) ne prenant pas part au vote.
M. Pascal Brice, M. Loïc Courteille, Mme Fatou Sylla

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le 
ID : 092-219200466-20231205-DEL2023_100-DE

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérécurse citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr